

TMJ.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 34-418 du 21 Novembre 1984

Portant création des Recettes-Perceptions
du Trésor dans les Districts Urbains de
Porto-Novo et dans le District Rural
d'Akpro-Misséréte.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutif ;
- VU le décret N° 69-47/PR/MEF du 17 février 1969 portant organisation des services du Trésor National ;
- VU le décret N° 71-188/CP-MF du 29 septembre 1971 portant classification des postes comptables subordonnés du Trésor ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 novembre 1984,

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé dans chacun des Districts Urbains de PORTO-NOVO et dans le District Rural d'AKPRO-MISSERETE une Recette-Perception du Trésor dont la compétence couvre toute l'étendue du Territoire de chacun des Districts, respectivement.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Hospice ANTONIO.-

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 2 PG/PPC 2 SGCEN 4 MFE 10
autres Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-DSDV-DI 16 Trésor 10 BCP 2 UNB-FASJEP-
INSAE-BN-DAN 10 Préfet/OUEME + Districts 6 Préfets 5 JORPB 1.-